



**Certains voudraient tout interdire.
D'autres apportent des solutions.**

LE BIOFILOUL, L'ÉNERGIE DES TERRITOIRES POUR VOTRE CHAUFFAGE

Vous êtes chauffé au fioul domestique et vous entendez dire que cette énergie serait bientôt interdite. Que les 10 millions de Français aujourd'hui chauffés au fioul devraient changer d'énergie dès 2022, quoi qu'il leur en coûte. La réalité du projet de décret gouvernemental est heureusement bien différente : tant que durera votre chaudière actuelle, vous pourrez continuer à l'entretenir, continuer à la faire réparer si besoin, et continuer à utiliser le même fioul qu'aujourd'hui.

**Parallèlement, les professionnels développent
votre énergie de chauffage de demain :**

LE BIOFILOUL, UN BIOCOMBUSTIBLE À BASE DE COLZA PRODUIT PAR NOS AGRICULTEURS EN FRANCE.



- Le biofioul F30 alimentera toutes les chaudières neuves installées à partir de 2022.
- Vous pourrez, si vous le souhaitez, utiliser ce biofioul F30 dans votre chaudière actuelle*.

* En adaptant le brûleur, selon certaines conditions techniques en fonction de votre matériel.

Toutes les informations sur www.biofioul.info

L'énergie est notre avenir, économisons-la !